

L'AURORE  
100, Rue de Richelieu - II  
23 JANVIER 1964

FRANCE-SOIR  
100, Rue Beaumartin - II  
Edition G  
23 JANVIER 1964

## Un huissier a saisi les meubles et les toiles du peintre Lorjou

UNE fois de plus, le peintre ultra-figuratif Lorjou, qui mène depuis des années un inlassable combat contre l'art abstrait, vient d'avoir des démêlées avec la justice.

Elle s'est présentée à lui, hier matin, sous la forme d'un huissier qui lui a remis à son atelier, rue du Mont-Cenis, une



LORJOU : on m'a enlevé tous mes meubles. Il ne me reste plus qu'un tabouret.

« sommation » d'avoir à payer la somme de 3.000 francs. Raymond Cogniat, inspecteur principal des Beaux-Arts, vice-président de l'Association internationale des Critiques d'art.

Le tribunal de la Seine, en effet, au mois de décembre 1962, condamné le peintre à verser 3.000 francs de dommages et intérêts à M. Cogniat pour avoir répandu un communiqué à la Biennale de Venise, en 1962, dans lequel il traitait notamment ce directeur de « valet de la peinture abstraite ».

Lorjou refusa de payer et, hier matin, l'huissier a saisi un réfrigérateur, deux fauteuils, une table, deux chaises dont une de Lorjou, « une course de taureaux », et une œuvre de Gauguin, évaluée à 200.000 F. La vente est prévue au 7 février.

— Je ne veux pas payer, déclare le peintre, mais je ne veux pas que mes meubles et mes toiles

### UNE JEUNE BONNE ESPAGNOLE ATTAQUEE PAR UN MALFAITEUR

Une jeune domestique espagnole, Juanita Pasolina, 24 ans, a été attaquée hier, vers 18 heures, par un inconnu qui a frappé à la porte de sa chambre, 73 ter, rue Charles-Laffitte, à Neuilly. L'homme, armé d'un couteau, a légèrement blessé la jeune fille et s'est enfui après lui avoir volé ses économies dont on ignore encore le montant.

## Saisie des meubles du peintre Lorjou

### Il n'a pas payé les dommages et intérêts à l'inspecteur des B.-A.

« Je me suis laissé saisir, pour attirer l'attention sur la lutte que je mène contre la peinture abstraite... » a déclaré le peintre Bernard Lorjou, après la visite d'un huissier, ce matin à son domicile du 18<sup>e</sup> arrondissement.

L'huissier a « saisi et mis sous la main de justice » différents meubles, dont deux fauteuils, une petite table, un bahut anciens, un réfrigérateur, un tableau attribué à Gauguin, qu'il évalue à 200.000 F, et une toile de Lorjou, représentant une course de taureaux.

Les biens saisis, seront vendus publiquement le 7 février, si le peintre ne paie pas les 3.000 F de dommages et intérêts qu'il a été condamné à verser, en décembre 1962 à M. Raymond Cogniat, inspecteur principal des Beaux-Arts.

Dans un tract diffusé à la Biennale des Jeunes, en 1962, Bernard Lorjou, avait qualifié M. Cogniat de « valet de la peinture abstraite ». M. Cogniat avait porté plainte pour injures.

PARIS JOUR  
10, Fg. Montmartre-IX<sup>e</sup>

23 JANVIER 1964

LE MONDE  
5, Rue des Italiens IX<sup>e</sup>

24 JANVIER 1964

• LORJOU « SAISI ». — Pour avoir traité les personnalités qui protègent la peinture abstraite de « bourriques officielles », le peintre Bernard Lorjou, sur plainte de M. Cogniat, inspecteur général des arts, commissaire de la Biennale, avait été condamné à 3.000 francs de dommages et intérêts. Mais il n'a pas versé cette somme; après « sommation itérative » le peintre a reçu mercredi matin un huissier qui a saisi une partie de son mobilier. S'il ne paie pas avant le 7 février, celui-ci sera mis en vente.

## Lorjou, premier martyr de la querelle abstrait-figuratif

hier, vous acheter LORJOU : ses toiles, ses meubles saisis par un huissier.

L'homme de loi a emporté un réfrigérateur, deux fauteuils, un bahut, une toile de Gauguin, un fauteuil de bois, un Lorjou — une course de taureaux — une commode, deux lampes, un lampadaire et un appareil de

chauffage à accumulation.

Pourquoi ? Parce que le peintre refusait de payer une amende de 3.000 F, dommages et intérêts.

Il avait été condamné à la verser à M. RAYMOND COGNAT, inspecteur général des Beaux-Arts, qu'il avait diffamé. Ainsi, pour une somme de 3.000 F, Lorjou perd ses meubles. Passe encore, mais le Gauguin à lui seul vaut 20 millions d'anciens francs, et le peintre essaiera proba-

blement de le racheter.

L'affaire qui, au-delà de Lorjou et Cogniat, symbolise la vieille querelle abstraits-figuratifs, remonte à 1961, lors de la Biennale des jeunes.

A cette époque, Lorjou avait répandu des tracts traitant de « bourriques officielles » les personnalités qui protègent l'art abstrait. M. Cogniat, commissaire de la Biennale, avait alors poursuivi Lorjou et obtenu, un an plus tard, des dommages et intérêts.

Depuis cette date, Lorjou avait toujours refusé de payer.

Ce n'est pas la première fois que le peintre, champion du figuratif, cherche à attirer l'attention du public en passant aux actes. L'an dernier, il avait exposé sur une péniche un portrait du chef de l'Etat, jugé irrévérencieux.

Sa prochaine exposition, pour laquelle il cherche un très vaste local, ne sera pas du tout subversive. Titre : « Les Rois ».